



COOPÉRATIVE
DE SERVICES À DOMICILE
DE LA MRC DE MONTMAGNY

7, rue St-Jean-Baptiste Est,
Montmagny, Qc, G5V 1J6
418-248-2433
www.coopds.com

Dans ce numéro :

Le boni de collaboration	2
Rosalie Deschênes, intervenante	2
Avez-vous réclamé votre crédit d'impôt?	2
Échos du conseil d'administration, la suite.	3
Programme PAIR	3
Témoignage de Kathleen Gagnon, Cap St-Ignace	4
Année internationale des coopératives	4

Sommaire :

- Deux façons de réclamer votre crédit d'impôt;
- Michel Louvain, porte-parole, nous invite à nous inscrire au programme PAIR;
- Sommet international des coopératives du 8 au 11 octobre 2012;

Le Saisonnier

Année 2, no° 1

Hiver 2012

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers membres,



*Par Jean-Pierre Després,
président du conseil
d'administration*

À titre de président de notre coopérative, je désire vous sensibiliser à tous les efforts qui sont déployés quotidiennement pour assurer votre satisfaction. C'est notre préoccupation constante avec bien souvent très peu de moyens. Pour y arriver, nous comptons énormément sur la qualité du travail accompli par notre personnel.

Comme vous le savez, la dernière année financière a provoqué beaucoup d'inquiétudes autant pour nous que pour vous. La faible indexation des aides financières gouvernementales et les coupures de budget en matière de soutien à domicile ont vraiment détérioré nos opérations financières. Pour réussir à maintenir des services de qualité et surtout pour assurer la survie de notre coopérative, nous avons dû, à titre d'administrateurs, prendre des décisions qui n'ont pas plu. Sachez que ces décisions sont prises autant pour la survie de notre coopérative que pour le bien-être de notre clientèle.

Cette situation a obligé les membres du conseil d'administration et moi-même à prendre une orientation importante au cours de la dernière année quant à la tarification des services. Nous nous sommes appuyés sur un principe d'équité dans la participation économique des membres. Dans une coopérative, les membres doivent contribuer de façon équitable. C'est à juste titre que nous avons établi notre tarification à un taux unique, une fois les aides financières appliquées. C'est par souci d'accessibilité aux services pour tous que nous avons pris cette décision. Il en est résulté beaucoup d'insatisfaction de la part de notre clientèle. Certains membres ont aussi décidé d'abandonner les services.

À la suite de l'assemblée générale, nous avons vérifié notre mode de tarification avec l'aide d'une consultante experte en la matière. Ce fut un exercice imposant qui a nécessité plusieurs semaines de travail. (Lire la suite à la page 3.)



NOUVEAU!

Pour acquitter vos factures sans soucis, le paiement préautorisé est simple et pratique. Pour y adhérer, communiquez avec nous au numéro suivant:

418-248-2433

Un geste pour l'environnement : demandez à recevoir votre facture par courriel.

Utilisez votre boni de collaboration!

Lorsqu'un membre de la Coopérative encourage un nouveau client à utiliser les services de la Coopérative, il reçoit un crédit en heures de services. La prime peut atteindre un maximum de **1 000\$** pour l'achat de nouvelles heures de services.

Plusieurs de nos membres profitent déjà du boni de collaboration et bénéficient de ce crédit en heures de services supplémentaires, et ce, tout à fait gratuitement. Ce crédit est valable jusqu'au 30 juin prochain. Faites vite, référez-nous un nouveau client afin de bénéficier vous aussi de cette offre exceptionnelle !

Référer c'est payant

Je suis intervenante à domicile parce que ...

PAR ROSALIE DESCHÊNES

Je fais un travail que j'aime et qui permet aux gens de demeurer dans leur maison. J'apprécie le contact humain et je ne peux me passer de cela. J'ai besoin de me sentir utile dans mon travail.



PETIT RAPPEL

Lors de toute absence de votre intervenante habituelle, vous devez consentir à déplacer le service prévu à l'horaire ou, exceptionnellement, accepter une remplaçante. Dans le cas contraire, votre service sera facturable.

Avez-vous réclamé votre crédit d'impôt?

Vous avez 70 ans? Vous avez droit au crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée. Ce crédit vous permet d'**économiser 30%** sur les services admissibles. Renseignez-vous auprès de votre Coopérative de services à domicile. Il existe deux façons de réclamer votre crédit:

1 fois par année

Vous devez conserver toutes vos factures et demander votre crédit d'impôt lors de la production de votre déclaration de revenus.



À tous les mois

Par versements anticipés :

Le crédit est versé à votre compte bancaire à tous les mois et la Coopérative peut en faire la gestion pour vous à peu de frais.

Ce crédit d'impôt vise à faciliter votre maintien à domicile et à prévenir et retarder votre hébergement dans un établissement du réseau public de la santé et des services sociaux.

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE DE LA PAGE 1

En conclusion, il fut confirmé que nous avons pris la bonne décision. Nous avons même découvert que certains de nos services n'étaient pas rentables et qu'il faudra revoir la tarification à cet effet. Aux membres qui croient que le recours au travail au noir leur revient moins cher, nous opposons bien des raisons qui militent en faveur des services de la coopérative. La hausse du salaire minimum, l'indexation des aides financières gouvernementales auxquelles travaillent constamment les entreprises d'économie sociale, dont la nôtre, la formation, les aptitudes et la qualité de notre personnel, la sécurité et l'encadrement de nos services sont des atouts importants pour utiliser les services de notre coopérative.

Quant au programme d'exonération financière pour les services en aide domestique (PEFSAD), il a comme objectif d'une part, de développer un réseau solide d'entreprises de services d'aide domestique et, d'autre part, d'encourager les personnes à se procurer des services auprès de ces entreprises. Il n'a point pour but de vous enrichir, mais plutôt de favoriser l'accès aux services dont vous avez besoin. Il se peut que ces aides ne soient pas suffisantes, me direz-vous, mais sachez que nous poursuivons nos représentations politiques favorisant l'indexation de ce programme. Nous faisons tout ce qui est possible pour maintenir une tarification abordable afin de permettre à tous l'accès à nos services. Lors des décisions, les membres du conseil d'administration sont guidés par les valeurs et les principes coopératifs. De ces principes reconnus par tout le mouvement coopératif, il y a l'adhésion volontaire de toute personne désirant recevoir des services. En tant que membres, ces mêmes personnes se doivent d'assumer leurs responsabilités, par exemple en participant activement aux assemblées afin de donner des orientations claires sur l'administration de leur coopérative. Pour leur part, les administrateurs ont des comptes à rendre aux membres et se font un devoir de les informer le mieux possible. Notre coopérative est une organisation autonome et nous devons nous assurer de sa pérennité en l'administrant de façon éclairée et diligente.

Voilà, en bref, ce que j'ai voulu vous partager afin de vous tenir au courant des activités de votre conseil d'administration.

Acceptez, chers membres, nos salutations distinguées.

Jean-Pierre Després, président



Pair
Une présence rassurante !



Michel Louvain, porte parole

«C'est avec enthousiasme que j'ai accepté de devenir le porte-parole du programme Pair. En plus d'être gratuit, il permet aux aînés du Québec de demeurer en toute quiétude chez eux et ce, le plus longtemps possible. N'attendez surtout pas d'en avoir besoin pour vous abonner. Je vous invite à le faire à titre préventif, même si tout va bien. Il suffit d'un appel pour vous renseigner.»

Le programme Pair est un service d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé. Les abonnés reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour. Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée. Une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables du système afin de vérifier si l'abonné est en détresse. Grâce aux appels de Pair, plusieurs vies ont pu être sauvées. Ce service est offert gratuitement. Un appel suffit pour s'y abonner: **418-248-7242**.

Notre conseil d'administration

Président	Jean-Pierre Després
Vice-président	Jean-Claude Lavoie
Secrétaire-trésorière	Madeleine Corriveau

Administrateurs :
Thérèse A. Robert
Denise Arsenault
Allain Blais

Pour nous joindre

7, rue St-Jean-Baptiste Est
Montmagny (Québec)
G5V 1J6

Téléphone : **418-248-2433**

Messagerie : adm@coopsd.com

Site internet: www.coopsd.com

Nous sommes là pour vous ...

Nos bureaux sont ouverts du lundi
au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 00 à 16 h 30.

Les services à domicile, quant à
eux, sont disponibles 7 jours sur 7.



COOPÉRATIVE
DE SERVICES À DOMICILE
DE LA MRC DE MONTMAGNY

*Pour des services en toute
confiance et sécurité!*



« La conciliation travail-famille demande beaucoup d'efforts, d'énergie et de prouesses pour plusieurs familles. Pour ma part, l'accessibilité des services offerts par la Coopérative de services à domicile a grandement facilité mon quotidien.

J'apprécie particulièrement l'attention qu'on m'a apportée afin d'adapter les services à mes besoins.»

Kathleen Gagnon, Cap St-Ignace

Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur!



2012
Année
Internationale des
Coopératives

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!

Deux canadiens sur cinq sont membres d'au moins une coopérative.

Au Québec, ce taux atteint les 70%. Au niveau planétaire, on estime que les coopératives génèrent 100 millions d'emplois, soit 20% de plus que les multinationales. Ce n'est donc pas un hasard si 2012 a été déclarée l'année internationale des coopératives par l'Organisation des Nations Unies. La durée de vie d'une coopérative est 2 fois supérieure aux entreprises traditionnelles.

Fait à souligner, l'Alliance internationale des coopératives (ACI) est l'une des plus anciennes organisations internationales. Fondée à Londres en 1895, l'ACI est présente dans 96 pays, et dans tous les secteurs d'économie. Toutes ces coopératives représentent quelque 1 milliard de personnes dans le monde entier.

La ville de Québec sera l'hôte du Sommet international des coopératives du 8 au 11 octobre prochain. Pour obtenir davantage d'information vous pouvez consulter le site internet suivant: www.sommetinter2012.coop/site/accueil